

Commune de La COUARDE-SUR-MER**Mairie****9 Grande Rue****17670 LA COUARDE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****N° 2023086**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Virginie BESSON, Carine LUTT, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Franck DUVERNAY et Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON et Dominique BAESJOU ainsi que Mathieu BONITON

Pouvoir : Peggy LUTON à Virginie BESSON
Dominique BAESJOU à Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MARSAC

OBJET : TARIFS 2024 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MANEGES (forfait)	Tarif 2023	Tarif 2024
Emplacement du centre (55m ²)	840,00 €	882,00 €
Emplacement du Mail (125 m ²)	1 050,00 €	1 102,50 €

SPECTACLES ITINERANTS	Tarif 2023	Tarif 2024
Emplacement	88,00 €	92,40 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	88,00 €	92,40 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2023	Tarif 2024
Frais de dossier	15,00 €	15,75 €
Pénalité pour absence de dossier	50,00 €	52,50 €

AR Prefecture017-211701214-20231211-2023086-DE
Reçu le 13/12/2023

Le Ml (par jour dès le 1 ^{er} jour)	2,00 €	2,10 €
Coupure de circulation (l'heure)	8,00 €	8,40 €
Coupure de circulation (la ½ journée)	40,00 €	42,00 €
Coupure de circulation (la journée)	80,00 €	84,00 €
Mobilier gênant divers : jardinières, rack à vélos, autres... (pour chaque constat après mise en demeure)	50,00 €	52,50 €
Astreinte de 400€/jour pour tout occupation constatée non autorisée		
GRATUIT pour les gestionnaires de réseaux et leurs sous-traitants ainsi que pour les entreprises intervenant sur les chantiers de la Commune		
Absence d'autorisation d'occupation du domaine public délivrée le 1 ^{er} juillet et le 31 août		

Entendu l'exposé, après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2024 relatifs à l'occupation du domaine public tels qu'exposés.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.
A La Couarde, le 12 décembre 2023.
Le Maire,
Patrick RAYTON.

